



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 579-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 579 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE 1 238 104 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 238 104 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE RUES ET DES CONDUITES POUR LA PHASE I DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « DOMAINE DU MONT-SAINT-JEAN SECTEUR DU VILLAGE », AFIN DE MODIFIER LE MODE DE TAXATION

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux personnes habiles à voter concernant le *Règlement numéro 579-1*, et ce, en date du 16 janvier 2026 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha;
- Site Web de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*.

Tel que prévu au *Règlement numéro 575* adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux personnes habiles à voter concernant le *Règlement n° 579-1* sur le site Web de la Municipalité le 16 janvier 2026.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

16 janvier 2026

Date